

Les Brevets Permanents Bellevillois

Les débuts du 1^{er} Brevet Permanent Bellevillois sont associés à une Randonnée Pédestre de 1940 à 1943. Puis en souvenir du fondateur du Sporting Club Bellevillois, mort en déportation, les Brevets Cyclistes du S.C.B. prendront le nom de Léon Mourard. Il s'agira, tout d'abord du Critérium Cyclo-Routier qualifiant tout brevet qui n'était pas AUDAX ou RANDONNEUR. Puis du Brevet Cycliste Léon Mourard de l'Echo des Sports, contre la montre, il est devenu, Brevet Léon Mourard à allure libre.

En 2018, le règlement évolue (voir au dos) et le Brevet se nomme dorénavant le Brevet Permanent Bellevillois du Randonneur. Les 6 étapes régionales qui le composent sont définies librement par le participant lui-même. Le Souvenir Léon Mourard reste lié aux Randonnées Bellevilloises de la Cipale organisé au mois de février.

Créé en 2012, le 2^e Brevet Permanent Bellevillois est le Souvenir François Générelli, qui fut Président du SCB durant 17 années. A l'aide d'un carnet de route, le cyclotouriste parcourra 6 étapes franciliennes de 45 à 80 km avec un total de 370 km. Ce parcours en Ile de France, relie les villes de Meaux, Melun, Etampes, Rambouillet, Mantes, et Chantilly. Il est à présent

Créé en 2016, le 3^e Brevet Permanent, le 6Cents Bellevillois, est un parcours de 6 ou 12 étapes imposées autour de la région Ile-de-France. Un carnet de route à compléter, précise que l'itinéraire à suivre relie les villes de Compiègne, Château-Thierry, Montereau, Pithiviers, Dreux et Gisors. Cette boucle traverse les sites touristiques BCN et BPF ; Provins, Donnemarie-Dontilly, Moret-sur-Loing, Château-Landon, Gallardon, Maintenon, les Andelys, Chaumont-en-Vexin, Pierrefonds, la Ferté-Milon...

Faites votre choix, nous vous souhaitons bonne route !

Les Bellevillois.

AUTRES MANCHES DU CHALLENGE BELLEVILLOIS 2019 ORGANISEES PAR LE SC BELLEVILLOIS

au calendrier de la FFCT, de la Ligue Ile de France et du Codep 75 :

- 1^{ère} Manche Dimanche 6 Janvier : La Marche de l'An Neuf, souvenir André Asteix
(3 parcours pédestres de 8, 12 et 18 km + 1 Course Touristique de 18 km)
- 2^e Manche Dimanche 17 Février : Les Randonnées et Marches Bellevilloises de la Cipale,
souvenir Léon Mourard (parcours Cyclos de 25, 60, 80 et 105 km, parcours pédestres de 12 et 15 km)
- 3^e Manche Dimanche 7 Avril : l'Escapade des Anciens Bellevillois 6^e édition Souvenir
Geneviève Lebaron (parcours Cyclos de 60 et 100 km et pédestre de 12km)
- 4^e Manche Dimanche 9 Juin : Paris par Monts et par Vaux 3^e édition (parcours Cyclos
commenté de 40 km dans Paris)
- 5^e Manche Samedi 19 Octobre : La Nocturne d'Automne Bellevilloise 7^e édition (parcours
Cyclos de 100 km)
- 7^e et 8^e Manches ouvertes à tous toute l'année : Les Brevets Permanents Bellevillois.
 - Le Souvenir François Générelli, 8^e année (Parcours Cyclos 370 km de 6 étapes en Ile-de-France)
 - Le 6Cents, 4^e année (Parcours Cyclos 600 km de 6 étapes ou 12 demi-étapes autour de l'Ile-de-France)

Fédération Française de CycloTourisme Ligue Ile de France - CODEP 75



BREVET PERMANENT BELLEVILLOIS DU RANDONNEUR, 2^e année

Anciennement « Brevet Permanent Léon Mourard »

Cette randonnée cyclotouriste est aussi la 6^e Manche du Challenge Bellevillois 2019 organisée par le **SPORTING CLUB BELLEVILLOIS**

NOM et PRENOMS
DATE de NAISSANCE.....N° LICENCE
ADRESSE
.....
COURRIEL.....
CLUBN° FEDERAL.....

FEUILLE DE ROUTE INDIVIDUELLE N° PARCOURS LIBRE du 1^{er} Novembre au 31 Octobre

CADRE RESERVE AU SCB		
VALIDATION 2019		
DATE :	ETAPES VALIDEES :	KM :

**EN NOVEMBRE, CETTE FEUILLE DE ROUTE DEVRA ETRE RETOURNEE
POUR HOMOLOGATION, AU SPORTING CLUB BELLEVILLOIS**

Maison de la Vie Associative et Citoyenne 20^e BL81 18-20 rue Ramus 75020 Paris

Courriel : sc-belleillois@ffvelo.fr

Site : <http://www.sc-belleillois.com>

Tél : 06.33.66.28.77

BREVET PERMANENT BELLEVILLOIS DU RANDONNEUR

EXTRAIT DU REGLEMENT

Ce Brevet, 6^e Manche du Challenge Bellevillois, est une randonnée cyclotouriste de 6 étapes distinctes à effectuer pendant l'année en cours. Elle est ouverte à tous, licenciés ou non licenciés. Les parcours libres sont acceptés sous condition que la distance de chacune des différentes étapes soit supérieure à 60 Km parcourus dans la journée. (routes départementales et v.o. sont conseillées).

Cette feuille de route pourra être téléchargée sur notre Site à la rubrique « Brevet Permanent Bellevillois du Randonneur »: <http://www.sc-bellevillois.com>

6 PARCOURS DIFFERENTS DE 60KM MINIMUM

Pour justifier chaque étape, la feuille de route sera tamponnée chez le commerçant ou autre, précisant le lieu et l'heure du départ, du contrôle ou de l'arrivée. Attention, la distance de l'étape doit être obligatoirement supérieure à 60 km. La ville départ pourra être 6 fois la même à condition que les 6 villes d'arrivées (ou de contrôle) soient toutes différentes. Un bonus sera attribué au Brevet dont les 12 villes seront toutes différentes. Dans le cas d'une étape en boucle la ville départ étant aussi celle d'arrivée, le contrôle s'effectuera dans une ville éloignée de plus de 30km du point de départ. En cas de doute, le SCBellevillois vérifiera sur les cartes routières la validité du kilométrage mentionné. L'allure est laissée au choix des participants. Chaque étape sera effectuée en une seule journée.

LA DATE LIMITE D'HOMOLOGATION EST FIXEE AU 31 OCTOBRE

Pour homologuer ce brevet les participants devront :

- 1- Compléter cette feuille de route individuelle avec 6 étapes différentes parcourues en 6 jours (entre le 1^{er} novembre et le 31 octobre), Toutes les cases devront être tamponnées en précisant la date, l'heure de départ et le kilométrage parcouru. Les photographies sont acceptées sous réserve que le nom des communes soit lisible.
- 2- Transmettre en novembre ce document à l'adresse du SCB figurant au dos de la page.
- 3- S'acquitter d' 1,00 € de participation par feuille de route (chèque ou timbre poste).

A défaut si ces 3 conditions ne sont pas satisfaites, le Brevet ne pourra pas être homologué. Pour chaque lauréat il sera décerné un Brevet et un seul, indiquant le nombre d'étapes parcourues et le kilométrage total effectué.

LES RECOMPENSES

Tout Lauréat ayant obtenu la validation de sa feuille de route pourra acquérir la médaille du Brevet Permanent Bellevillois du Randonneur.

Suivant le nombre d'étapes effectuées par les cyclotouristes, des points seront attribués à chaque club : Pour 1 étape = 1 point, 2 = 2 pts, 3 = 3 pts, 4 = 5 pts, 5 = 7 pts, pour 6 étapes = 10pts. Un bonus de 10pts supplémentaires sera accordé au club pour une feuille de route où figurent les tampons de 12 villes différentes. D'éventuelles étapes supplémentaires pourront être accomplies et rapporteront chacune 1 point supplémentaire au club, sous condition qu'elles soient toutes différentes. Un bonus sera accordé au club pour l'homologation du Brevet d'une féminine (+5pts) et d'un jeune de -18ans (+10pts). Chaque année il sera attribué, à titre définitif, une coupe « Brevet Permanent Bellevillois du Randonneur » au club totalisant le plus grand nombre de points. Des récompenses seront remises aux lauréats et à la meilleure équipe, lors de notre Assemblée Générale du mois de décembre.

CHALLENGE BELLEVILLOIS

Classement individuel : Ce Brevet Permanent attribuera 1 pt au participant, le kilométrage sera comptabilisé au 10 000^e (exemple : 1,0375 pts pour un brevet validé de 375 km).

Classement des clubs : Chaque homme lauréat offrira 1 pt supplémentaire à son club, chaque féminine 2pts et chaque jeune (-18ans) 3pts.

VILLE DEPART (tampons obligatoires)	VILLE D'ARRIVEE ou du CONTRÔLE (tampons obligatoires)
1 DATE/HEURE :	DISTANCE TOTALE :
2 DATE/HEURE :	DISTANCE TOTALE :
3 DATE/HEURE :	DISTANCE TOTALE :
4 DATE/HEURE :	DISTANCE TOTALE :
5 DATE/HEURE :	DISTANCE TOTALE :
6 DATE/HEURE :	DISTANCE TOTALE :

Soyez prudent - Respectez le Code de la Route